

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

| |
|--------------------------|
| Nombre de membres |
|--------------------------|

| | | |
|--------------------------------------|----------------|---|
| Afférents Au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris Part à la délibération |
|--------------------------------------|----------------|---|

| | | |
|----|----|----|
| 15 | 13 | 11 |
|----|----|----|

Séance ordinaire du Vendredi 05 avril 2019

Date de la convocation : 29/03/2019

Affichage du 08/04/2019
au 30/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Hervé NIVA, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Rachel KLEIN-DORMEYER, Pascale RIEDINGER, Sébastien ELOI, Guillaume DUMONT.

Absents excusés : Jean-Marc NOBLET et Jonathan KAISER.

Absent non excusé : Pascal DIEMER.

Procuration : Jean-Marc NOBLET a donné procuration à Fabrice TISSERAND

Secrétaire de séance : Yannick EON

| Ordre du jour | |
|------------------------------------|---|
| Numéro et objet de la délibération | |
| 01 | Vote des taxes locales 2019 |
| 02 | Compte de gestion et compte administratif communal 2018 |
| 03 | Affectation du résultat du budget communal |
| 04 | Budget primitif communal 2019 |
| 05 | Compte de gestion et compte administratif du lotissement 2018 |
| 06 | Affectation du résultat du budget lotissement |
| 07 | Budget primitif lotissement 2019 |
| 08 | Adhésion au CAUE |
| 09 | Vérification des poteaux d'incendie |
| 10 | Tarifs des ALSH pour 2019 |
| 11 | Motion pour la défense du centre hospitalier de Sarrebourg |

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FEVRIER 2019

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

N° 01 - VOTE DES TAXES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le maintien des taux des taxes locales pour l'année 2019. A savoir :

- Taxe d'habitation : 16,68 %
- Taxe foncière bâti : 10,65 %
- Taxe foncière non bâti : 75,03 %

/

N° 02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2018 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 400 182,13 € en dépenses de fonctionnement et à 513 438,49 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 113 256,36 €.
- 267 216,17 € en dépenses d'investissement et à 656 211,45 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 388 995,28 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : **388 995,28 €**, pour le budget principal auquel il faut ajouter le résultat d'investissement du budget annexe «assainissement» dissous pour un excédent de **43 532,00 €**. Cela porte donc à un résultat d'investissement cumulé consolidé de **305 725,56 €**.

Les restes à réaliser étant de **58 800,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **58 800,00 €**.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de **259 962,72 €**, auquel il faut ajouter le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe «assainissement» pour un déficit de **- 150,00 €**. Cela porte donc à un résultat de fonctionnement cumulé de **259 012,72 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | Résultat de clôture N-1 | Résultat 2018 | Résultat de clôture 2018 |
|---|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Investissement Commune | - 126 801,72 € | 388 995,28 € | 262 193,56 € |
| Fonctionnement (après affectation) | 145 906,36 € | 113 256,36 € | 259 162,72 € |
| TOTAL | 19 104,64 € | 502 251,64 € | 521 356,28 € |
| INTÉGRATION BUDGET ASSAINISSEMENT | | | - |
| Fonctionnement | | | - 150.00 € |
| Investissement | | | 43 532.00 € |
| TOTAL | | | 564 738.28 € |

Affectation du résultat de fonctionnement :

| | |
|---|---------------------|
| → Affectation obligatoire en réserves (c/1068) besoin de financement réel | 58 800,00 € |
| → Solde disponible en report à nouveau | 200 212,72 € |
| Résultat d'investissement (excédent) : Compte 001 | 305 725,56 € |

/

N° 04 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2019, comme suit :

- + 660 200,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement
- + 789 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Soit un budget total de 1 449 200,00 €

/

N° 05 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNÉE 2018 - LOTISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 159 846,27 € en dépenses de fonctionnement et à 256 306,27 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 96 460,00 €.
- 159 846,27 € en dépenses d'investissement et à 359 840,00 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 199 993,73 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 06 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : **190 153, 73 €**.

Les restes à réaliser étant de **0,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un résultat cumulé de **96 460,00 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | Résultat de clôture N-1 | Résultat 2018 | Résultat de clôture 2018 |
|-------------------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Investissement | - 9 840,00 € | 199 993,73 € | 190 153,73 € |
| Exploitation (après affectation) | + 0,00 € | 96 460,00 € | 96 460,00 € |
| TOTAL | - 9840,00 € | 296 453,73 € | 286 613,73 € |

Affectation du résultat d'exploitation :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) (besoin de financement réel) **0,00 €**

→ Solde disponible en report créditeur (reprise ligne 002 en recettes) **96 460,00 €**

Résultat d'investissement (excédent) : Compte 001 en recette : **190 153,73 €**

/

N° 07 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement de l'exercice 2019, comme suit :

✚ 512 238,27 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement

✚ 511 346,27 € en dépenses pour la section d'investissement.

✚ 610 882,00 en recettes pour la section d'investissement.

/

N° 08 - ADHÉSION AU CAUE

Le Conseil Municipal de HENRIDORFF, décide

- D'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,
- De mandater Monsieur Bernard KALCH, Maire, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 07 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0.16 €/habitant avec un minimum de contribution de 90 € pour les communes
- 0.05 €/habitant avec un minimum de contribution de 90 € pour les EPCI

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

/

N° 09 - VÉRIFICATION DES POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, les Services Départementaux d'Incendie et Secours n'assure plus le contrôle périodique des poteaux d'incendie conformément aux nouveaux Règlements Départementaux de Défense Extérieure contre l'Incendie.

Considérant que le Syndicat des Eaux de Wintersbourg propose d'assurer le contrôle des poteaux d'incendie conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 23 mars 2019 moyennant une rémunération fixée à 22,- € HT par poteau contrôlé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De confier le contrôle des poteaux d'incendie de la Commune au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat des Eaux de Wintersbourg,
- ✚ De prendre en charge la rémunération du Syndicat des Eaux de Wintersbourg à hauteur de 22.00 € HT (au taux de TVA en vigueur) par poteau incendie et par contrôle. Cette rémunération n'inclut évidemment pas les éventuelles autres prestations comme le remplacement et les fournitures de pièces, l'ajout ou la suppression de poteaux incendie... Ces prestations feront l'objet d'un devis soumis à Monsieur le Maire si besoin.
- ✚ Le contrôle d'un point d'incendie, comprendra :
le débit (en m³/h) sous 1 bar, la pression dynamique, le débit sous un bar de pression, le débit maximum (qui pour des raisons techniques peut être limité au double du débit + 1 m³/h), la pression statique et la pression au débit requis
- ✚ Chaque point d'eau devra être contrôlé une fois tous les 3 ans.

/

N° 10 - TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe, à compter du 1^{er} juillet 2019, les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme suit, qui tiennent compte des participations financières des communes, de la C.A.F, et d'éventuels autres partenaires.

| CAF | Commune | | | | Extérieur | | | |
|--------------------|---------|---------|----------|-----------|-----------|---------|----------|-----------|
| | <=599 | 600/760 | 761/1100 | 1101 et > | <=599 | 600/760 | 761/1100 | 1101 et > |
| matin 7h30 à 9h | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| journée 9h - 17h | 14,40 | 16,20 | 17,10 | 18,00 | 15,30 | 17,30 | 19,00 | 20,00 |
| Journée sans repas | 9,40 | 11,20 | 12,10 | 13,00 | 10,30 | 12,30 | 14,00 | 15,00 |
| soir 17h - 18h | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |

| NON CAF | Commune | | | | Extérieur | | | |
|--------------------|---------|---------|----------|-----------|-----------|---------|----------|-----------|
| | <=599 | 600/760 | 761/1100 | 1101 et > | <=599 | 600/760 | 761/1100 | 1101 et > |
| matin 7h30 à 9h | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| journée 9h - 17h | 18,30 | 20,60 | 21,80 | 23,00 | 19,20 | 21,60 | 22,80 | 24,00 |
| journée sans repas | 13,30 | 15,60 | 16,80 | 18,00 | 14,20 | 16,60 | 17,80 | 19,00 |
| soir 17h - 18h | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |

- Fixe le prix de la sortie à Bitche du jeudi 11 juillet 2019 à 9,60 € par enfant
- Fixe le prix de la sortie à Altwiller du jeudi 18 juillet 2019 à 11,00 € par enfant.

/

N° 11 - MOTION POUR LA DÉFENSE DU CENTRE HOSPITALIER DE SARREBOURG

Le Conseil Municipal de HENRIDORFF exprime ses plus vives inquiétudes devant les dispositions de la loi «Ma santé 2022».

. Il partage l'avis de l'Association des Maires de France et de la Fédération Hospitalière de France qui soulignent le peu de concertation sur une organisation qui va transformer l'offre de soins sur nos territoires.

. Il redoute les conséquences de la loi d'habilitation qui permet au Gouvernement de prendre des décisions par ordonnance sur les hôpitaux de proximité et sur les autorisations des activités de soins. De fait, les territoires se sentent exclus des décisions qui vont fortement impacter l'offre de soins sur les territoires ruraux.

. Il estime que la transformation de 400 à 600 établissements de santé en hôpitaux de proximité se traduira par un affaiblissement de l'offre de soins aujourd'hui disponible.

. Il défend le maintien d'un hôpital MCO avec des activités de médecine, de chirurgie, de maternité et des urgences sur un territoire éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg.

Il demande le maintien des activités du Centre Hospitalier de Sarrebourg pour 3 raisons :

1°) A la demande de l'ARS Grand Est, notre hôpital est engagé dans un rapprochement avec le Centre Hospitalier de Saverne pour dégager des coopérations et des mutualisations. Le contrat énoncé par l'ARS repose sur la coopération de 2 établissements MCO.

2°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg apporte une offre de soins sur un territoire rural éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg. Il assure une indispensable réponse de proximité.

3°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg est performant. Pour la 5^e année consécutive, il est à l'équilibre financier. Son activité est soutenue : 9 068 séjours en médecine, 3 556 en chirurgie et 586 en maternité. Il compte 25 535 passages aux urgences, 612 sorties SMUR et 41 641 consultations dans les différentes disciplines.

Le Conseil Municipal de HENRIDORFF, réaffirme sa détermination à maintenir et renforcer les services publics dans la ruralité.

/

La séance a été levée à 22 heures 20.

ÉMARGEMENTS

| | | |
|---|--|---|
| KALCH Bernard, Maire : | EON Yannick, 1 ^{er} Adjoint : | TISSERAND Fabrice, 2 ^e Adjoint : |
| NOBLET Jean-Marc 3 ^e Adjoint : Excusé (A donné procuration à Fabrice TISSERAND) | LEVY Gérard, Conseiller : | KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère : |
| NIVA Hervé, Conseiller : | RIEDINGER Pascale, Conseillère : | ELOI Sébastien, Conseiller : |
| KAISER Jonathan, Conseiller : Absent excusé | DUMONT Guillaume, Conseiller : | DIEMER Pascal, Conseiller : Absent non excusé |
| MOUTIER Caroline, Conseillère : | | |